

**Charte forestière de territoire  
du massif de Sénart**



**Comité de pilotage permanent**

**Réunion du 10 juillet 2013**

Prochaine(s) réunion(s)	Date	Horaire	Lieu
- comité de pilotage permanent			Faisanderie de Sénart

**Présents :**

Mmes Elisabeth RANNOU (DDT 91), Simone BARTHELEMY (Marche à 3 temps Draveil), Nicole CARCONE (Comité de quartier Montgeron), Camille GIZARDIN (ONF).

MM. Edouard FOURNIER (Cg 91), Denis MAZODIER (Essonne Nature Environnement), Philippe BRUN (Draveil Villages), Gilbert EUZANNE (Randonneurs Buxaciens), Michel COSTE (Comité de quartier Montgeron), Gérard HERBUVEAUX (SBF), Grégoire MARTIN (Cg 91), Joseph ZETTOR (Marche à 3 temps Draveil), Nicolas FLAMENT (SAN Sénart), René GASQUET (le Pic Vert), et pour l'ONF : Franck JACOBÉE, Jérémy LAINÉ, Guillaume LARRIERE, Christophe BRIOU, Guy SPAGNOL, Luc BARET, Michel TANANT.

**Excusés :**

Mmes Louise LEZY-BRUNO (Cg 91), Catherine DEGRAVE (Yerres), Cécile DELBECQ (CAVY) ;

MM. Michel DHOMBRES (Montgeron), Philippe ESBELIN (Brunoy), Mathieu FRIMAT (ONF);

## **1 - Demande ERDF**

M. Jacobée expose le dossier de demande d'alimentation électrique du poste de gaz du carrefour Marigny déposé par ERDF et GRT Gaz. L'opération consisterait à poser 1350 m de câbles depuis le poste de distribution publique de la Faisanderie.

L'avis de l'assemblée est négatif, renvoyant aux contraintes de la forêt de protection.

## **2 - Implication d'un nouveau partenaire dans le cadre des travaux d'accueil : la fondation**

### **Gécina**

M. Jacobée explique que la fondation d'entreprise Gécina est intéressée par le soutien de projets en forêts de Sénart et de l'Arc boisé. Une série de projets lui a été présentée sur une durée de cinq années pour un montant de 350 000 euros.

Ce mécène souhaite travailler plus particulièrement dans le domaine de l'environnement et de l'aide aux personnes handicapées.

A l'heure de la rédaction du présent compte-rendu, la fondation Gécina a décidé de commencer par soutenir deux projets :

- la réalisation de travaux dans les locaux de la faisanderie de Sénart pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées ;
- l'implantation d'une prairie fleurie en lieu et place d'une nouvelle acquisition de l'Etat (la plaine de Sénart, 26 ha sur la commune d'Etiolles – parcelle cadastrée ZA 4, entre la route forestière de Quincy et la départementale 33). Un verger conservatoire de variétés fruitières anciennes sera associé à ce projet.

A l'issue de ces deux premiers projets, la fondation Gécina avisera de la poursuite ou non de ce partenariat.

## **3 – Information sur la fête de la forêt 2013**

Une information complète est donnée concernant la fête de la forêt 2013 organisée par l'Office du Tourisme Seine-Essonne et soutenue par le Conseil général de l'Essonne. Le but est la mise en valeur du massif. La date en est fixée au 22 septembre.

Mme Régine Wiest, directrice de l'Office du Tourisme Seine-Essonne détaille les grands axes :

- le thème historique retenu est « La belle époque » avec, entre autres, une exposition prêtée par la commune de Nogent-sur-Marne sur la Bande à Bonnot
- Evolution de loups, expositions de photos, danses de l'époque.
- un travail particulier sur la gestion des déchets a été fait cette année en préparation de cette fête.

M. Jacobée insiste sur l'intérêt de faire en sorte que les aspects forestiers soient bien présents et visibles. Des visites dédiées à la gestion forestière et aux questions environnementales seront organisées par l'ONF et les ENS.

M. Fournier indique que le Conseil général aidera encore cette année cette manifestation et que ce soutien a été maintenu pendant cinq années. Il précise que le Conseil général a joué son rôle initiateur dans la démarche et souhaite que progressivement le relais soit assuré par d'autres partenaires à partir de la 6ème édition.

## **4 - Point d'avancement sur l'aménagement et synthèse suite au travail des élèves ingénieurs**

Les élèves ingénieurs de l'INAPG venus soutenir le projet de mise en place de placettes permanentes en forêt de Sénart ont terminé leur travail et ont rendu un projet de rédaction de document en conséquence.

L'analyse a permis de bénéficier d'un diagnostic complémentaire, avec en particulier une abondance de gros bois non nécessairement alarmante lorsque cette ressource est conduite avec la souplesse rendue possible par la nouvelle gestion proposée.

Le document définitif est à la rédaction et devrait être disponible sur le Net à l'automne.

Le soutien du Conseil général et celui de la Communauté d'agglomérations du Val d'Yerres vont permettre la mise à disposition de l'ensemble des analyses, de façon à pouvoir les générer de façon automatique et les enrichir avec le temps. Ces informations relatives à la forêt et les données associées seront mises à disposition du public pour assurer un partage totalement transparent sur l'évolution des caractéristiques de la forêt.

Un lien sera mis en place en 2014 avec le site traitant des forêts gérées par l'ONF et sur lequel Sénart figurera en priorité.

M. Fournier insiste sur le fait que de son point de vue, la forêt de Sénart n'est pas et ne doit pas être une forêt de production : son caractère urbain impose que la sylviculture y soit abandonnée pour que la forêt ne soit dédiée qu'à l'accueil.

M. Jacobée note que ce point de vue n'est pas celui de l'Etat propriétaire et que la posture de l'ONF consiste à concilier les différentes fonctions de la forêt, lesquelles ne sont par ailleurs pas incompatibles : la production n'est pas l'affaire des autres forêts, elle doit être partagée par l'ensemble des forêts. Le rôle du forestier est alors de mener une gestion qui concilie ces différentes fonctions et de répondre autant à la demande en bois qu'à la demande de conservation

M. Jacobée invite le comité à visiter en 2014 les réserves biologiques de Fontainebleau, qui constituent des images intéressantes de milieux non exploités. Il rappelle que cette image doit également être présentée sur quelques parcelles à Sénart dans le contexte du nouvel aménagement pour que nous cernions bien tous ce qu'est une forêt non gérée et les questions qu'elle pose en matière d'accueil.

M. Herbeveux note que si l'affirmation « la forêt peut se maintenir et se pérenniser sans l'homme » n'est pas fautive, l'homme n'en est pas moins un facteur important de biodiversité et que cet aspect doit être considéré dans la posture « gestion et non gestion ».

## **5 – Stands « les rendez-vous de la forêt »**

### **par l'équipe de l'unité territoriale ONF**

Trois demi-journées ont été organisées les samedis et dimanches de 14 à 18h par l'équipe territoriale, de façon à assurer une rencontre des forestiers avec les visiteurs. Des stands d'accueil et d'information ont ainsi été installés dans des secteurs ciblés : chêne d'Antin (67 personnes) puis Faisanderie (froid et pluie, 13 personnes seulement...) puis carrefour Napoléon (160 personnes, dont les nombreux randonneurs du Rando Club Yerrois).

De l'analyse faite sur ces 3 premiers « rendez-vous », il ressort que les gens viennent au stand par hasard... et que leur préoccupation première est de se repérer géographiquement (demande de carte) !

Une grosse moitié des personnes s'est montrée relativement indifférente aux questions forestières... Une partie est satisfaite de ce qu'ils appellent « l'entretien » de la forêt, puis un petit pourcentage est mécontent avec des motifs de mécontentement qui sont de façon décroissante :

- . 1 - la présence d'engins motorisés
- . 2 - la présence de dépôts d'ordures
- . 3 – la question des coupes.

Un pourcentage très faible est contre... tout !

Le prochain « rendez-vous » aura lieu le dimanche 15 septembre au carrefour de Mongeron.

Pour que les usagers soient plus nombreux à venir sur ce genre de lieu d'échanges, il faudrait renforcer la communication en amont, par les journaux municipaux par exemple.

## **6 - Actions de la charte et priorisation.**

M. Fournier propose de décaler la finalisation de la nouvelle charte à novembre/décembre 2013.

M. Jacobée propose de ne pas remettre en question l'ensemble des intentions et du cadrage qui ont été rédigés dans la précédente charte : le parti-pris de cette révision est de lister de façon plus précise les actions à conduire et de les ordonner par rang de priorité pour définir un calendrier de réalisation, ce dernier pouvant être actualisé en fonction des opportunités nouvelles.

Le tableau de la liste des actions est donc jointe au présent CR et M. Jacobée demande qu'il lui soit retournée complété avec un ordre de priorisation (de 1 à 3) pour chaque action. La liste peut également être complétée à cette occasion.

Délai de retour : Fin Octobre 2013.

### **Remarques de l'assemblée :**

- Une question est posée par M. Brun pour favoriser le débardage par câble en forêt de Sénart, plutôt que les cloisonnements d'exploitation.

MM. Lainé et Jacobée précisent les points suivants :

« - l'ONF est également assuré de tout l'intérêt du débardage par câble puisqu'il a lui-même mis en place une unité spécialisée de débardage par câble de façon à conforter cette activité.  
- néanmoins, le débardage par câble dans le contexte de la forêt de Sénart n'est pas pour l'instant une alternative réaliste : les coûts actuels sont de l'ordre de 40 € par m<sup>3</sup> contre 7 € en débardage classique. Ces coûts sont donnés pour des prélèvements à l'hectare au minimum de 60 m<sup>3</sup> grume - prélèvement que nous ne nous autorisons jamais dans le contexte de conduite douce que nous avons mise en place à Sénart pour des raisons tant sylvicoles que paysagères. Cette méthode implique par ailleurs de repasser pour vidanger le bois des houppiers dans le cas de feuillus. Elle s'applique prioritairement aux grumes et non au taillis qui représentera les prochaines années une partie très importante du volume prélevé, pour des raisons principalement sylvicoles.  
- pour l'ensemble de ces raisons, les méthodes actuellement utilisées à Sénart pour vidanger les bois sont les mieux adaptées au contexte. Il est cependant possible que cette situation évolue dans l'avenir. »

- M. Gasquet accuse l'ONF de « sinistrer la population » ! Il signale que les coupes en bordure de l'avenue de Corbeil à Brunoy sont effectuées en employant des méthodes décourageant les gens d'aller se promener en forêt (bruit, ornières, etc...). M. Fournier insiste pour que cette remarque soit notée au CR de la réunion...

- M. Herbuveaux signale que, pour sa part, il a remarqué les consignes données par l'ONF pour que les coupes ne soient pas débardées sur les sols non portants, même si la météo a fait qu'aucun débardage n'a été possible au cours de cette première moitié d'année. S'il a remarqué des dégâts apportés aux routes, il n'en a pas remarqué dans les parcelles.

- M. Herbuveaux regrette aussi le passage de 24 à 18 mètres de l'entre-axe des cloisonnements d'exploitation : cela va créer des trouées plus importantes et accentuer les mises en lumière.

M. Jacobée répond qu'il pourra y avoir des zones gardées plus sombres.

- M. Flament suggère que le partage avec les autres chartes ou organisations similaires soit poussé plus loin, en partageant par exemple avec le parc naturel régional du Gâtinais, qui dispose lui-même d'une charte.

- M. Herbuveaux déplore qu'aucune action en faveur de la biodiversité ne figure dans le tableau... Il rappelle certaines, comme la mise en œuvre du plan de gestion des mares, les consignes à respecter lors des martelages pour éclairer les mares de la parcelle concernée, ou encore l'exploitation de la moitié de la pinède et du pourtour des tourbières et mares de la parcelle 42. Il suggère enfin qu'un financement spécifique soit demandé dans ce cadre pour le surcoût lié à une augmentation du temps de martelage ainsi que de la complexité de l'exploitation.

M. Jacobée répond que la biodiversité n'est pas une action nouvelle, que l'associer à un surcoût n'est pas une bonne chose pour la biodiversité et qu'enfin, les actions en faveur de la biodiversité doivent être intégrées au maximum dans la gestion sylvicole courante.

M. Fournier suggère que cette approche soit explicitement exposée dans le préambule de la nouvelle Charte.